



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 9 juillet 2026 - Bischoffsheim

Sous la Présidence de M. Claude HAULLER
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 49

Délibération n°12-2026 : Désignation d'un représentant syndical au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) :

Le PETR du Piémont des Vosges est adhérent à l'ADEUS, Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur.

L'ADEUS est une agence d'urbanisme intervenant notamment en matière d'observation territoriale, d'aménagement, de planification, de prospective et d'accompagnement des politiques publiques territoriales.

Pour le PETR, cette adhésion s'inscrit aujourd'hui principalement dans le cadre des travaux conduits avec l'ADEUS pour l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ainsi que dans les réflexions plus larges relatives à l'aménagement du territoire, aux données territoriales et aux politiques de transition.

Dans le cadre du renouvellement du mandat, il convient de désigner un représentant du PETR appelé notamment à siéger au conseil d'administration de l'Agence.

Compte tenu de la délégation de fonctions confiée à M. Robin CLAUSS, 1^{er} vice-président, relative aux « Territoires et données », il est proposé de le désigner comme représentant du PETR au sein de l'ADEUS.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1, L.5711-1 et L.5741-1 ;

Vu les statuts du PETR du Piémont des Vosges ;

Vu la délibération du Comité syndical portant adhésion du PETR à l'ADEUS ;

Vu l'installation du Comité syndical intervenue le 21 mai 2026 ;

Vu l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau syndical intervenue lors de la séance du 21 mai 2026 ;

Considérant que le PETR du Piémont des Vosges est adhérent à l'ADEUS ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du Conseil d'administration, de désigner un représentant du PETR au sein de cet organisme ;

Considérant que la désignation de M. Robin CLAUSS s'inscrit en cohérence avec la délégation de fonctions qui lui a été confiée en matière de « Territoires et données » ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Par 48 voix pour et 1 abstention (Robin CLAUSS)

Article 1^{er} :

De ne pas procéder au scrutin secret et de recourir au vote à main levée au regard de l'accord unanime des membres présents.

Article 2 :

De désigner M. Robin CLAUSS comme représentant du PETR du Piémont des Vosges au sein de l'ADEUS.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

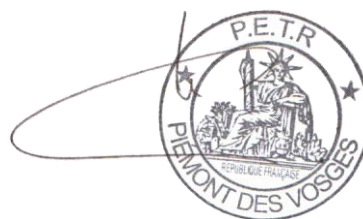
Pour extrait conforme
OBERNAI, le 10 juillet 2026

Robin CLAUSS



Secrétaire de séance

Claude HAULLER



Président